



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2025 - 33		
Avis direct (expert délégué) Date : 02/05/2025	Objet : Bureau d'études NaturAgora Développement. Demande de dérogation aux interdictions de capture temporaire suivie d'un relâcher sur place. Suivi post-implantation de 2 forages de captage	Avis : Favorable

Contexte

La demande est déposée par le Bureau d'études NaturAgora Développement, 1 chemin du pont de la Planche, 02000 Barenton-Bugny dans le cadre d'un suivi post-implantation de 2 forages d'eau potable situés sur la commune de Coizard-Joches (51).

L'opération est menée sur la commune de Coizard-Joches (51).

La présente demande de dérogation porte sur les espèces suivantes :

- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)
- Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*)
- Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)
- Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
- Rainette verte (*Hyla arborea*)
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*)
- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

- Salamandres (*Salamandra sp.*)

Le protocole de capture intègre la capture à l'aide de nasses type "vairons" recommandées pour les inventaires de Tritons. La pose de nasses est mise en œuvre durant une nuit, en suivant les recommandations techniques du protocole POP Amphibiens spécial tritons.

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2025.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 631*01;

Analyse du CSRPN

Le dossier est sommaire, mais les suivis mis en place sont simples pour un nombre d'espèces limité. Les protocoles et méthodologies sont normales et n'engendrent pas de commentaires d'autant que le dossier est proportionné aux enjeux.

NaturAgora est connu pour sa fiabilité et la qualité de ces suivis, il n'y a donc pas de risques d'impacts aux populations d'amphibiens concernées par ce dossier.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

